

## L'idée d'une fin des paysans dans l'agriculture camerounaise

---

**Jean - Pierre BELL**

*Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines  
Université de Ngaoundéré.*

---

### RÉSUMÉ

Sous la nouvelle influence des règles du marché et de la technique, l'agriculture française a subi de profondes mutations. En observateur averti de cette rupture de l'ordre éternel des champs, Henri Mendras en arrive à conclure à une fin des paysans qui sont alors devenus de véritables chefs d'entreprises. Dans quelles mesures cette prophétie est-elle transposable et applicable au contexte de l'agriculture camerounaise ? Telle est la question centrale à laquelle tente de répondre la présente réflexion.

**Mots clés :** Paysans, agriculture, agro-industrie, syndicalisme, Etat.

### ABSTRACT

Following the new international economic order affecting the exchange market and agricultural techniques, the French System of agriculture has experienced great changes. One observer, conscious of this rupture in terms of the stock exchange market, Henri Mendras, concludes that farmers in France have become chief producers and managers of their own products. To what extent is this conclusion relevant and applicable to the cameroonian agriculture ? This is the central question to which this dissertation will address itself.

**Key words :** Peasants, agriculture, agro-industrial, trade Unionism, nation.

## Introduction

Que peut et doit-on entendre par « la fin des paysans » dans le système agricole camerounais ? Suffit-il d'un quadrillage du pays par les complexes agro-industriels pour obtenir l'amélioration des conditions de production et de vie en milieu paysan ? Exigée du Cameroun par les institutions de Bretton Woods-Banque Mondiale et Fonds Monétaire International - la libéralisation s'est traduite par la règle économique de l'Etat minimum, voire de l'Etat nul. Au rang des victimes de cette option se trouvent les paysans, une race de laissés-pour-compte, dont le sort n'était pas meilleur avant. En d'autres termes « les seigneurs camerounais de la terre » sont, depuis l'avènement de la libéralisation, dans le désarroi, la confusion et l'angoisse existentielle des lendemains. Dans le contexte nouveau né de ce qui précède, la question de la transposabilité et de l'applicabilité du concept de « fin des paysans » (Mendras, 1967) à l'environnement agropastoral camerounais se pose pour que l'on n'en établisse pas l'intelligibilité. C'est ce que tente d'examiner la présente réflexion. Des observations faites à ras du champ socio-rural camerounais nous font avancer la thèse de l'inopportunité de « la fin des paysans » dans la conjoncture locale.

En l'état global actuel de son déploiement, l'agriculture camerounaise est à peine sortie de son stade artisanal. Ses techniques, pour le moins rudimentaires, le défaut de subventions d'origine étatique, la forte bureaucratisation de la recherche agricole et sa fragilité syndicale sont quelques unes des faces de sa léthargie séculaire.

## I - Conditions d'apparition du concept de fin des paysans dans l'agriculture française

### 1.1 - L'aplomb mendrasien

Le concept de « fin des paysans » a vu le jour dans la littérature sociologique française sous la plume d'Henri Mendras (1967) qui en a fait le titre d'un de ses ouvrages qualifié d'audacieux à sa parution. L'auteur y relate les avatars ayant profondément marqué la paysannerie hexagonale en tant que mode de vie décadent et disparaissant, au profit d'une agriculture désormais transformée en industrie. Ici, le paysan qui ne désigne pas simplement l'agriculteur selon l'acception étroite, souvent populaire, mais un mode de vie et de pensée, a perdu sa place sous la nouvelle influence des règles du marché et de la technique (Kayser, 1990 : 28)

La thèse développée par Mendras (1967) visait, comme il le précisera lui-même vingt cinq ans plus tard, à montrer « que le monde paysan avait accompli une mutation fondamentale et que la paysannerie était morte en tant

que civilisation millénaire » (Mucchielli, 1998 : 32)

Grâce à la révolution technologique qui, à son tour, a entraîné l'industrialisation des activités agricoles, affaire des paysans, ces derniers sont devenus des chefs d'entreprises.

La fin des paysans s'entend ici comme la modernisation accélérée de l'agriculture française où les producteurs, bien que continuant à travailler la terre en milieu rural, ont fait un bond qualitatif dans les méthodes et techniques de production. La fin des paysans ne s'entend donc pas comme la disparition physique d'une catégorie d'acteurs sociaux, mais comme la consécration de « la rupture de l'ordre éternel des champs ». Il s'agit d'une certaine façon d'insister sur un paquet de progrès ayant scellé le système de production agricole français dans le domaine de la fertilisation, de l'outillage, de la sélection végétale et animale. Avec la fin des paysans, les formes de production antérieures, caractérisées par la petite production marchande venant de l'exploitation agricole familiale, sont détruites. Elles ont ainsi nécessairement cédé la place au capitalisme agraire qui, cependant, n'a pas physiquement vidé le secteur rural de ses paysans en tant que producteurs industriels de l'essentiel de ce dont le reste du pays a besoin pour son alimentation. Il s'agit bien sûr d'une production à la fois quantitative et qualitative, avec une main-d'oeuvre numériquement peu importante, techniquement plus qualifiée et mieux outillée et une immense économie de temps. Que serait d'ailleurs le rural sans paysans ? (Kayser, op. cit : ibid.);

### 1.2 - L'agriculture française et les jalons de sa révolution.

Après s'être arrêtée en chemin pendant un siècle dans le processus d'industrialisation de son agriculture, au contraire de l'Angleterre, la France a franchi le pas de sa seconde révolution agricole, laquelle s'est traduite concrètement par un bouleversement de toutes les structures et la rupture du sage équilibre (Mendras, 1967 : 15). Le saut qualitatif que la France a fait a eu pour nom la modernisation ; celle-ci s'exprimera en termes de mécanisation et de motorisation, le tracteur représentant dans ses débuts à la fois un outil de travail et un élément essentiel de la valorisation de ce travail. C'est également la génétique, l'amélioration très rapide du matériel végétal et animal par la sélection.

#### 1.2.1 - Un outillage effervescent

Jacques Grall (1994) nous présente, de façon imagée, la prodigieuse révolution qu'a connue l'outillage jusque-là utilisé dans l'agriculture française. L'auteur évoque le rustique, symbolisé par le tabouret de l'éleveur qui trait ses vaches à la main et transporte le lait recueilli dans une brouette dont le tintamarre éveille les oiseaux au

lever du jour. A cet archaïsme millénaire, il oppose la traite automatique où l'électronique et l'informatique cohabitent sans heurt.

La mécanisation de l'agriculture française a été une étape mémorable dans le processus local de production végétale. La machine à vapeur n'a pas pu révolutionner le système français de production des denrées, à cause des difficultés inhérentes à son immobilité spatiale. Le moteur à explosion, grâce au tracteur et à la moissonneuse-batteuse, rend la machine mobile sur un matériau fixe et triomphe ainsi de la servitude de l'étendue.

Le Plan Marshall, dont a également bénéficié le système agricole français a permis la progression fulgurante de l'agriculture européenne d'une façon générale. On a pu distinguer dans la mouvance de cette mutation une généralisation des équipements, une augmentation de la puissance des machines, une sophistication se traduisant soit par des engins de plus en plus spécialisés, soit par une plus grande précision du travail accompli, sans taire les percées des automatismes, avec l'électronique et l'informatique qui ont pénétré aussi bien dans les salles de traite que les machines aux champs (Grall, 1994).

Nous dirions de façon prosaïque que la houe, la machette ou la faucille ont cédé la place au tracteur, à la faucheuse, à la moissonneuse-batteuse, à la charrue réversible, au semoir, à la bineuse, à l'ensileuse tractée, à la vendangeuse ou à la remorque. La conséquence d'une telle révolution sera, à n'en pas douter, la réduction du temps de travail, celle de sa pénibilité et la minimisation des contacts physiques entre l'exploitant et son exploitation.

Les avancées enregistrées dans le domaine de l'outillage se sont accompagnées de bonds spectaculaires dans la recherche agronomique.

### 1.2.2 - Une recherche agronomique à pas de géant

Le mérite des grandes nations agricoles leur vient aussi de la place qu'elles accordent à la recherche agronomique. Celle-ci apparaît comme l'une des pierres angulaires de tout système de production qui caresse des ambitions futuristes. Elle est à la fois garante de la croissance continue et de la victoire sur les aléas climatiques. Ce que l'on a compris dans l'agriculture française. L'on a ainsi mis l'accent sur la chimie et la phytologie « qui permettent d'accélérer les rythmes, de régulariser et d'augmenter les fruits » (Mendras 1967 : 21).

Pour avoir la pleine mesure de l'apport de la recherche agronomique à la production agricole française, empruntons volontiers à Jacques Grall (1994) quelques données statistiques sur deux denrées : le lait et le blé tendre. Ces denrées sont présentées comme des symboles

qui résument, à eux seuls, l'évolution des productions végétales et animales dans l'agriculture française.

S'agissant du lait on constate qu'« entre 1970 et 1993, les livraisons annuelles de lait sont passées de 18 à 22 millions de litres, soit une augmentation de 18% en 23 ans. En réalité, la progression a été plus forte, puisqu'on a atteint le record de 25,3 millions de litres en 1983, dernière année avant la mise en place des quotas laitiers, pour cause de surproduction » (Grall, 1994 : 17). Le cheptel, lui-même, a diminué sensiblement. Grâce à l'amélioration des techniques de nutrition, à la formation des éleveurs et surtout à la sélection génétique des meilleurs reproducteurs, et avec la généralisation de l'insémination artificielle, autorisée en France en 1966, la productivité par vache a augmenté de façon vertigineuse.

L'heureuse action de la recherche a permis aux éleveurs français d'avoir la maîtrise quasi parfaite de leur production laitière, laquelle est désormais programmable. Celle-ci n'est plus une affaire de têtes, mais une question de qualité de tête.

Quant au blé tendre dont on fait la farine et le pain, il est la figure de la production végétale. De 8 millions de tonnes en 1914, la production de cette denrée chutera à 4 millions en 1945-1946. La France est à peine sortie de la guerre. Quarante années plus tard, en 1986, la production a atteint le record de 32,4 millions de tonnes en 1984 et est descendue à 29 millions de tonnes en 1993 sous les auspices de la réforme de la politique agricole commune (PAC), qui a conduit à une limitation *volontaire* de la production (Grall 1994 : 19).

Toutes les victoires remportées par la recherche agronomique n'ont été possibles qu'avec l'apport de l'Etat, tout au moins en partie.

### 1.2.3 - L'appui sûr de l'Etat

« L'agriculture est une affaire de structures d'endradement et d'Etat » (Grall 1994 : 11). Cette formule lapidaire condense assez irréfutablement le rôle de l'Etat dans tout système agro-pastoral ambitieux. Mieux que quiconque la France, « premier pays agricole de l'Union européenne », l'a bien compris en adoptant, vis-à-vis du secteur agricole, ce que Grall (1994 : 40) a appelé « un libéralisme bien encadré ». Il est marqué par le courant « planiste », lequel définit les rapports entre l'Etat, le marché et les acteurs économiques au rang desquels il y a les travailleurs de la terre.

Dans de nombreux secteurs de la vie économique, il est usuel de voir l'Etat et les acteurs de la vie civile se concerter. Mais, jamais, cette concertation n'a été poussée aussi loin que dans le domaine agricole où on parle

davantage de cogestion de la politique agricole. Toutes les orientations majeures à donner à la politique agricole sont discutées entre les représentants de l'administration et ceux de la profession agricole. La politique du crédit et l'attribution des prêts à taux bonifiés par l'Etat participent pleinement de la logique de la cogestion.

Quand, en 1980, l'agriculture française est prise à contre pied, « l'Etat est contraint d'accorder des aides exceptionnelles, en 1982, à 16000 agriculteurs à temps complet ». (Grall 1994. 129).

La mise en place des chambres d'agriculture, financées par les recettes fiscales prélevées sur la contribution foncière des propriétés non bâties, ayant pour mission de conseiller et de renseigner l'administration sur les problèmes agricoles témoigne, à l'environnement, du soutien de l'Etat aux agriculteurs français.

Mais les victoires remportées par la paysannerie française n'auraient jamais eu leur envergure sans une organisation structurée au-delà des lacunes qu'elle pouvait comporter.

#### 1.2.4 - Un syndicalisme paysan fort

Le syndicalisme est l'un des socles sur lesquels a pu se bâtir la célébrité de la paysannerie française.

La Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles (FNSEA) a été créée en 1946. Plus de cinquante ans après, elle continue de conduire la lutte pour la défense des intérêts paysans, malgré les tentations de « désyndicalisation » dont elle a souvent été l'objet, comme d'ailleurs d'autres structures qui lui sont analogues.

Mais avant la naissance de la FNSEA, on ne peut ne pas évoquer l'action de la Jeunesse agricole chrétienne (JAC), vaste mouvement populaire né en 1929 de la volonté de la hiérarchie catholique de promouvoir dans les campagnes un ordre social chrétien, face à la montée du socialisme.

Il ne s'agit pas ici de nier les problèmes que connaît le syndicalisme paysan en France à l'instar des nombreuses scissions et dissidences qu'on a pu enregistrer çà et là. Le Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF), la Fédération française de l'agriculture (FFA), la confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP), la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) ... sont des sous-syndicats de la FNSEA, nés dans la mouvance de la logique dissidente et scissionniste. Mais le plus important réside dans le fait qu'au-delà de ces divergences de points de vue, l'on a compris que la puissance paysanne n'est agissante que si les acteurs regardent dans la même direction. C'est la

crainte de cette puissance qui motivera la nomination de François Guillaume, Président de la FNSEA, au poste de Ministre de l'Agriculture le 20 mars 1986. Son prédécesseur à la tête de la FNSEA, Michel Debatisse, avait été secrétaire d'Etat chargé des Industries agricoles et alimentaires de 1979 à 1981. Comme quoi on n'est mieux servi que par soi-même.

Structure faitière, la FNSEA a pour rôle de rappeler que « l'agriculture est bien une affaire d'Etat, où tous les maillons de la chaîne sont concernés, les consommateurs et les salariés autant que les producteurs » (Grall 1994 : 47).

Le détour que nous venons de faire nous a permis de comprendre l'évolution du système agricole français dans lequel « des fonctions de production tendent à devenir moins aléatoires, à se régulariser, voire se normaliser » (Kayser 1990 : 87). C'est tout cela qui a conduit à la fin des paysans au sens bouseux du terme. De telles conclusions sont-elles applicables au contexte camerounais ?

## II. Le système agro-pastoral camerounais.

Le système agro-pastoral dont il s'agit ici est la spécialité des paysans au sens archéologique du terme. A l'observation, il apparaît comme l'un des plus rustiques.

### 2.1 - Un outillage rudimentaire et des méthodes culturelles archaïques.

Le paysan camerounais qui travaille la terre utilise essentiellement comme outils : la machette, la houe, la hache. On peut ajouter à ces outils moyenâgeux le pulvérisateur qu'emploient caféiculteurs, cacaoiculteurs et autres maraîchers dans la lutte contre la pourriture brune du caféier ou du cacaoyer par exemple.

Les paysans des différentes zones d'élevage en sont encore à l'utilisation des calebasses-cas des bororo pour une traite manuelle. Le lait de vache appelé « kossam » en fulfuldé, langue véhiculaire parlée dans toute la partie septentrionale du Cameroun, est recueilli dans des calebasses pour une consommation quasi exclusivement domestique. Les quantités commercialisées sont collectées dans des tonnelets par des commerçants qui sillonnent les pistes de brousse et vendus aux fabricants de lait pasteurisé ou de yaourts.

Quoi qu'il en soit, l'outillage utilisé tant par les agriculteurs que par les éleveurs camerounais, à quelque exception près, reste des plus élémentaires.

S'agissant des techniques culturelles, elles demeurent fondamentalement centrées sur l'agriculture extensive. Ici la production est fonction plus de la superficie pour

ce qui est des champs vivriers ou du nombre de pieds de cacaoyers par exemple, que des techniques utilisées. D'une manière générale seules les zones densément peuplées font des efforts pour s'ouvrir à l'agriculture intensive : c'est le cas des populations des grassfields (DONGMO, 1981).

Par ailleurs, à l'exception des cultures pérennes (cacao, café, palmier à huile), qui sont exploitées en raison de leur longévité arbustive et de leur légabilité, l'autre caractéristique majeure de l'agriculture paysanne est la mobilité spatio-temporelle des cultures. Et contrairement à l'idée selon laquelle les longues jachères sont pratiquées après que l'on se soit assuré que les parcelles exploitées n'ont plus grand chose à donner (Tchala Abina, 1994), l'on déplace annuellement les champs avant d'avoir suffisamment joui de ce que la parcelle précédente pouvait donner. Il s'agit là d'une pratique assez courante chez les paysans du Cameroun méridional.

La procédure d'immatriculation foncière camerounaise a la réputation d'être l'une des plus compliquées et des plus tatillonnes, où règne une forte mentalité prédatrice (Bachelet 1968). Pour contourner de telles difficultés, les paysans camerounais, ceux de la zone forestière notamment, déplacent régulièrement leurs champs dans le but de conquérir le maximum d'espace possible, pour une réexploitation future par eux-mêmes ou par leurs descendants. L'exploitation d'une parcelle pour la première fois vaut titre, contrairement à l'idée anciennement répandue et selon laquelle la propriété du sol, en Afrique équatoriale et donc au Cameroun, est essentiellement usufruitère et fondée sur le droit d'usage (Vennetier, 1972). La première mise en valeur d'une parcelle de terre est, à partir des cultures qu'on y a semées «un marqueur foncier» (Alary, Courade et Janin, 1994 : 74).

En outre, si la pratique de la jachère vise à la reconstitution des réserves minérales, les savoirs locaux décident de leur durée. Cette dernière varie avec les types de cultures. Chez les Bassa du Cameroun du Centre, du Sud et du Littoral il est établi que certaines cultures n'ont de rendement optimal que sur des jachères de courte durée, maximum deux à quatre ans : c'est le cas des papilionacées telles que l'arachide dont le rendement est élevé sur les jachères de courte durée (deux ans) et presque nul en forêt primaire.

La technique culturelle la plus répandue reste le brûlis en zone forestière comme en zone sahélienne. En forêt, les hommes pratiquent le défrichage et l'abattage total ou partiel des arbres, sectionnent les arbres abattus, les laissent sécher avant de les incendier. Dès les premières pluies, les femmes procèdent aux divers semis après un

léger houage du sol. En savane la démarche est moins exigeante. Ici les herbes peuvent être brûlées avant ou après leur arrachage. Dans l'un et l'autre cas la seule fumure est apportée par les cendres enfouies.

Toutefois on peut relever les efforts notables faits par certaines populations en vue d'une évolution des techniques culturales utilisées. L'accumulation de la terre en plates-bandes, en buttes ou en billons, pratique originellement développée dans les grassfields, réduit les désagréments causés par l'érosion. Il s'agit d'une tentative de domination de la nature par les paysans de l'Ouest Cameroun et des Monts Mandara par exemple.

On note, en plus de ce qui vient d'être dit, une nette mise entre parenthèses d'une technique comme le désherbage bien que dans les grassfields, précisément à l'Ouest Cameroun elle soit pratiquée de façon systématique. Ce qui donne à l'agriculture paysanne, à part quelques cas isolés, des allures d'une entreprise parasitaire. On se préoccupe de la préparation des parcelles pour le semis ou la plantation. Ces étapes accomplies, l'on n'y retourne généralement que pour récolter. On laisse donc assez souvent à la providence le soin d'entretenir ce qui a été planté ou semé, de veiller sur des plantes qui sont de véritables «orphelins sans tuteur». C'est généralement en raison de l'étendue des champs où plusieurs espèces sont mélangées pour une récolte échelonnée dans le temps.

Pour en revenir à l'élevage, ce dernier ne se démarque que peu ou prou. Il demeure sous la dépendance étroite des conditions climatiques. Il doit, grosso modo, résoudre le problème du pâturage et de l'abreuvement, en regard du fait qu'il se pratique essentiellement, du moins pour ce qui est du bovin, dans la partie septentrionale du pays où la pluviométrie est des plus aléatoires. Le petit élevage familial de caprins et d'ovins de taille réduite, de volailles et de porcs est caractérisé par une liberté quasi totale des animaux obligés de se nourrir par eux-mêmes, au gré de la générosité de la nature.

La technique du ranching, qui permet une faible charge à l'hectare ainsi qu'une rotation des troupeaux d'un parc à l'autre, n'est pas encore suffisamment vulgarisée dans l'élevage bovin. La recherche des *yaérés*, zones restant humides et vertes pendant longtemps et dont la présence est conditionnée par le rythme des pluies, contraint les éleveurs et surtout leurs bergers à une vie de nomades transhumants. Les pasteurs Bororo vont donc de pâturage en pâturage, par petits groupes se fixant rarement.

Son outillage et ses méthodes tant culturelles que pastorales apparaissent donc comme les principaux maillons faibles de l'agriculture paysanne nationale, au-delà de l'insuffisant apport dont elle bénéficie de la part de la

recherche.

## 2.2. Les vicissitudes de la recherche agricole.

On peut historiquement situer les débuts de la recherche agricole au Cameroun à la fin des années 1800 avec la création en 1889 du Jardin Botanique à l'initiative du gouverneur Von Soden (Etoga Eily : 1971). Cet institut d'expérimentation agricole, installé à Victoria (actuel Limbé), aura remarquablement contribué à l'essor des plantations situées sur les pentes du Mont-Cameroun et soutenu la cacaoculture à cette époque. En 1914 ce jardin se divisera en deux sections, l'une botanique et l'autre biochimique ; mais l'essentiel de son travail sera orienté en priorité vers l'amélioration des cultures existantes, la fourniture des semences et des plants et enfin, la recherche des moyens de lutter contre les parasites. C'est dans ce sillage que se fera la camerounisation de la recherche agricole.

Mais on a le sentiment que plus la recherche agricole vieillit moins elle est performante. Trois explications sont avancées pour justifier cet état de chose : le manque de moyens matériels et financiers, la forte bureaucratisation de la recherche et la méfiance paysanne vis-à-vis des innovations.

Pendant les années fastes de l'économie nationale, le Cameroun a mis en place de nombreux centres de recherche coiffés par la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (DRGST), laquelle sera remplacée par le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique. Dans certaines de ses structures opérationnelles, la recherche agro-pastorale occupera une place de choix, avec un point d'honneur à la création d'espèces à résistance et rendement supérieurs. La création des stations comme celle de Wakwa près de Ngaoundéré et de bien d'autres Instituts de Recherche Zootechnique (IRZ) est étroitement liée à l'option ci-dessus. Il en est de même de l'Institut de Recherche Agronomique (IRA) de Nkolbisson une banlieue de Yaoundé. L'IRZ et l'IRA seront plus tard fusionnés pour devenir l'Institut pour la Recherche Agricole et le Développement (IRAD).

Sans ambitionner de recenser l'ensemble des instituts auxquels nous venons de faire allusion, il convient de retenir que malgré les tourments de la crise, les stations de recherche agro-stologiques ont continué de fonctionner bon an, mal an, au contraire de l'Institut des Sciences Humaines (I.S.H.), dissout en 1991.

Le confort financier seul ne saurait donc être le ventre mou de la recherche agronomique et vétérinaire au Cameroun.

Jusqu'à présent, les instituts de recherche ont fonctionné au Cameroun sur le mode fonctionnarial. La structure d'un institut de recherche étant semblable à celle d'un ministère, à quelque différence près, avec à sa tête un directeur qui a sous son contrôle des sous-directeurs, des chefs de service, voire des chefs de bureau. Au regard des moyens financiers qui leur étaient alloués, les chercheurs auront l'attention rivée plus sur ce qu'ils gagnent que sur le volume de leur production intellectuelle, lacune à laquelle viendra s'ajouter la mentalité paysanne.

L'observation courante permet de se rendre compte que la diffusion des techniques modernes ou simplement de méthodes plus rationnelles est extrêmement lente parmi les populations paysannes qui restent foncièrement attachées à leurs traditions. Cet attachement à leurs traditions fait développer chez ces populations un réflexe de méfiance à l'égard de toute nouveauté. Elles estiment par exemple peu résistantes les espèces végétales produites par l'IRA, lesquelles cèdent facilement à l'action envahissante des herbes sauvages. On le sait, les plantes sélectionnées sont par nature exigeantes en matière d'entretien. Ce surcroît d'entretien n'est pas toujours du goût de la majorité des paysans camerounais qui, pourrait-on dire, «sèment à tout vent». Si les paysans de SIMANYAÏ, un petit village bassa du Nyong et Kellé, assimilent le cacaoyer croisé de Nkoevon communément appelé «sélectionné», « au poulet de ferme », c'est en raison des soins que nécessite cette nouvelle espèce, surtout avant son entrée en production.

Le tableau ci-dessus brossé, peu enthousiasmant c'est le moins que l'on puisse dire, laisse l'agriculture paysanne dans sa léthargie, même au voisinage des plantations capitalistes.

## 2.3. Les promesses non tenues de la politique agro-industrielle.

Dans une de ses études que nous lui empruntons volontiers, Courade (1984 : 81) montre comment, de 1960 à 1980, les complexes agro-industriels ont quadrillé le triangle national. En fonction des disponibilités foncières, de la tolérance climatique et pour des raisons politiques, on a assisté à une satellisation du pays, chaque complexe agro-industriel ayant sa paroisse, sa zone d'action.

La création des complexes agro-industriels et autres plantations d'Etat s'est faite sur les cendres de la politique française de mise en valeur des colonies initiée par Albert Sarraut, Ministre français des colonies (1920-1924, 1932-1933). Pour ce doctrinaire, la France devait puiser dans ses colonies tout ce qui l'aiderait à réparer les ruines et les ravages de la guerre. Il fallait mettre les colonies à

même de fournir au redressement de la patrie, les ressources dont elles pouvaient disposer.

De 1960 à 1980, l'Etat camerounais a mis en route de nombreux complexes agro-industriels, des ranches, des périmètres hydro-rizicoles, des périmètres de colonisation, des sociétés d'encadrement du paysannat. De nombreux espoirs se sont fondus sur ces structures dont la création se fera avec l'appui financier de l'extérieur. L'on a par exemple pensé qu'avec cette batterie de structures, les paysans vivant dans le rayon d'action de ces dernières cesseraient d'être des paysans au sens rustre du terme. Que non ! C'était sans compter avec la recherche du profit par de telles organisations. Celles-ci se révéleront davantage comme des moyens à partir desquels l'Etat tente de capturer et d'appriivoiser la paysannerie. Le retrait, quasi à la tire, des livrets des planteurs de la zone cacaoyère par les agents du défunt Office National de Commercialisation des Produits de Base (O.N.C.P.B) participe de ce banditisme d'Etat-classe dirigeante. Sentant en effet sa mort prochaine, - elle interviendra en 1992 -, et prétextant de calculer les ristournes à payer aux cacaoculteurs pendant l'inter-campagne, l'O.N.C.P.B. procédera au retrait systématique de leurs livrets aux planteurs. Le but que visait en fait cette honteuse opération était de faire disparaître tout ce qui fonderait l'action paysanne en revendication.

Le volume des fonds d'origine extérieure est important dans les complexes agro-industriels par exemple. La masse d'argent ainsi mise à la disposition des complexes bénéficiaires ne saurait être libérée pour des raisons caritatives. Les investisseurs étrangers «partenaires» du Cameroun sont animés par le souci du bénéfice maximum, dans les meilleures conditions possibles (Ngango, 1973; Sandretto, 1993; Chagnollaude, 1999).

Il faut par ailleurs rappeler qu'en matière d'encadrement paysan, l'Etat camerounais a créé en 1965 le Service Civique National de Participation au Développement (S.C.N.P.D.), lequel deviendra plus tard l'Office National de Participation du développement (O.N.P.D.). Quelle que soit la dénomination retenue, la mission assignée à cet organisme était de recruter et de former les jeunes gens, ceux des villes surtout, désireux de pratiquer l'agriculture sur le modèle israélien des kibboutzim.

Admirable dans son esprit, le projet perdra en noblesse de par le qualificatif peu enthousiasmant d'*assujettis* qu'on collera aux recrues à l'issue de leur formation, laquelle était à la fois agricole et para-militaire.

Faute de facilités réelles d'installation libérées par l'Etat pour une rentabilisation optimale des savoir-faire acquis, le SCNDP/ONPD se révélera finalement un simple

tremplin au service des anciens *assujettis* pour faire carrière dans l'armée.

Le moins que nous puissions dire, c'est que l'apport des agro-industries et autres structures d'encadrement étatiques à la libération paysanne est resté en-deça des espoirs caressés. Le syndicalisme paysan réussira-t-il à résoudre cette quadrature du siècle ?

#### 2.4 - Un syndicalisme paysan malade de lui-même et victime des « courtiers du développement »

L'observation courante nous fait découvrir un mouvement paysan camerounais en butte à deux difficultés majeures. Il y a l'égoïsme des acteurs d'un côté, ce qu'il convient d'appeler les coups bas des « courtiers du développement » de l'autre.

Le mouvement paysan camerounais a historiquement fait ses premiers pas sous les auspices de l'église catholique à travers la Jeunesse Agricole Chrétienne (J.A.C). C'est d'elle que naîtront les premiers essais de regroupement coopératif, lesquels ont fait long feu à cause de la forte ingérence de l'Etat dans la marche et le fonctionnement de ces structures (Mbom Obam, 1982).

Aujourd'hui beaucoup de groupements ruraux meurent, presque à leur naissance, de leurs propres contradictions. Les querelles de leadership sont l'une des causes majeures de ces décès précoces. L'esprit communautaire qu'on attribue aux populations rurales de chez nous peut masquer les antinomies, inégalités et conflits qu'on rencontre dans ces sociétés. La vie au village n'est pas que solidarité ; elle est aussi faite de contradictions, de lutte entre familles, lignages, sexes ... (Ela, 1990). Veut-on construire une case de santé dans un village, il se posera vite le problème du lieu exact où l'on va implanter la case. Le choix du site, question pour le moins banale, peut hypothéquer un projet, fût-il noble. La famille X pensera toujours qu'en construisant sur un espace offert par la famille Y, cela sera une marque de supériorité de la seconde sur la première. Ce qui vient d'être dit de la case santé est, mutatis mutandis, valable pour d'autres projets communautaires.

Pour en revenir à l'action néfaste de l'Etat, son ambition à contrôler le mouvement paysan reste vivace. Et il est difficile de produire la preuve du contraire du constat ci-dessus ; dans la mesure où la mention « association apolitique » continue d'être la condition essentielle pour faire légaliser un groupe d'initiatives communes (G.I.C) par exemple. Et ce au grand dam de la libéralisation de la vie associative nationale. Il n'est certes pas interdit aux paysans de faire de la politique. Pour le moment les gros bonnets les en ont péripétrés.

Les « courtiers du développement », quant à eux,

entretiennent avec les paysans des relations utilitaires. Il faut entendre ici par courtiers du développement les nombreuses organisations non gouvernementales (O.N.G) locales qui se créent sous le label rural. D'expérience, on peut affirmer que leurs préoccupations visent à s'assurer l'intermédiation entre les bailleurs de fonds et les paysans. Leur attention est focalisée sur la maîtrise du mouvement des fonds entre les financiers extérieurs et les organisations paysannes (O.P). Le financement du mouvement paysan et donc du développement rural ressemble lui-même à une mafia. «C'est un business» nous confiera URS Galliker, évaluateur suisse du projet Auto-promotion des Pygmées dans leur Environnement (APE).

L'instabilité et les tourments présidentiels qui ont de tout temps émaillé le Conseil des Fédérations Paysannes du Cameroun (C.F.P.C.), pendant local de la FNSEA française, participent des manoeuvres souterraines des courtiers. Le «coup d'Etat» de fin 1994 visant à renverser Jean-Marie AWOMO de la tête du C.F.P.C., bénéficia de l'onction du Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement (S.A.I.L.D) (Njonga et Dikongue Matam, 1996). Cette O.N.G. <<aida ouvertement l'équipe de Jean-Marie NKOGO à évincer Jean-Marie AWOMO du C.F.P.C. avec qui elle n'était certainement plus en odeur de sainteté>> (Njonga et Dikongué op. cit. 192-193). Revenu aux meilleurs sentiments, le même S.A.I.L.D. remettra AWOMO aux affaires, questions de lui signifier qu'on ne se frotte pas impunément aux grands.

Il faut par ailleurs faire mention du montage artificiel des G.I.C et autres O.P., pour les raisons que l'on sait désormais. Certaines O.N.G. organisent en milieu rural des campagnes d'inscription au registre des G.I.C. Elles déplacent à leurs frais les responsables provinciaux en charge de ces structures. De telles démarches sont loin d'être désintéressées. Puisqu'il faut à ces O.N.G. le maximum possible de fédérations qui sont constituées de GIC afin de décrocher des financements. Ces financements sont souvent placés/vendus afin qu'ils produisent des intérêts pour l'O.N.G qui les a négociés. Pendant ce temps les paysans attendent.

Quasi ex nihilo nihil, de tels GIC et autres fédérations, « montés à la va vite » n'ont d'existence que celle que leur prêtent leurs fabricants. Dans la mesure où de telles structures, ne reposant sur aucun socle, se disloquent même pour des broutilles.

Incontestablement, il n'y a pas encore de mouvement paysan au Cameroun au sens d'un ensemble de forces paysannes organisées en vue d'une action syndicale » (Barbedette cité par Njonga et Dikongué op. cit. : 143). De là au nouveau recours à l'Etat.

## 2.5 - L'incompressible besoin de l'Etat

L'on a abondamment disserté sur l'Etat africain. On l'a retourné dans tous les sens pour montrer ses côtés apocalyptiques et pernicieux. Au Cameroun, il apparaît, à travers le prisme du monde rural, comme l'Etat de la minorité qui se taille la part du lion dans le partage des richesses produites par la majorité constituée essentiellement de paysans (Ela 1982 ; 1990). Il s'agit d'un Etat qui crée la pauvreté et organise la rareté (Ziegler 1980). Bayart (1979 ; 1989) montre fort opportunément comment, à partir de ses appareils tel le parti unique, cet Etat s'approprie le labeur paysan. Il apparaît à l'examen qu'en confiant l'encadrement rural à ses organismes spécialisés, c'était à la vérité pour s'assurer le contrôle, mieux la jouissance optimale de la prospérité issue des efforts paysans.

L'on en a pu conclure à un Etat dangereux et anti-développement. Les institutions de Bretton Woods en ont exigé le retrait maximum de la scène sociale à travers les Programmes d'Ajustement Structurel (P.A.S). Est-ce pour autant que la paysannerie peut s'en passer ?

L'Etat authentique est l'Etat des pauvres et des faibles. Sa finalité est la promotion de la justice.

Dans sa variante camerounaise, l'Etat a causé, en milieu rural, des dégâts profonds et graves. Lui seul peut, et surtout, doit les assumer. Conseiller son retrait ou sa minimalisation est à notre sens une fausse inspiration. La libéralisation de la filière cacao par exemple est loin d'être la piste du salut total et complet de la paysannerie concernée. Pour les cacaoculteurs, leur situation n'est pas meilleure qu'avant. L'acquisition du fongicide se révèle comme l'une de leurs difficultés les plus ardues. Chacun appelle de tous ses voeux «la subvention d'antan » que l'Etat garantissait aux paysans pour résoudre cet écheveau.

Les paysans de la zone cacaoyère sont par ailleurs victimes des «collecteurs privés » et des courtiers d'occasion, lors de la vente de leur récolte. Les courtiers sont généralement des fils du village. En clair les collecteurs privés achètent à des prix concertés entre eux, le «bargaining» affiché étant un pur trompe l'oeil. Les prix concertés sont ceux au-delà desquels les collecteurs n'entendent pas aller, quels que soient les cours mondiaux. Ce qui n'est pas sans désespérer les producteurs qui ne savent à quel saint se vouer. Quant aux courtiers de situation, appuis sûrs pour les collecteurs, ils doivent «rouler» les planteurs sur le tonnage pour empocher, en sus du salaire convenu, le prix des kilogrammes excédentaires lors de la contre-pesée.

La production paysanne a, au Cameroun, un enjeu à la

fois économique et politique. Elle est une affaire juteuse dont tout le monde veut tirer le plus grand profit, excepté le paysan lui-même.

L'Etat a encore sa place dans le système agricole paysan camerounais. Mais il s'agit d'un Etat d'une toute autre nature, d'une autre essence. Il s'agit ici d'appeler l'avènement d'un Etat jaloux de ses paysanneries.

Au-delà de la libéralisation réelle qu'on note dans la production agricole française ou américaine par exemple, l'agriculture, même privée, reste et demeure une affaire de l'Etat qui continue de la financer (Grall, 1994).

### Conclusion

Qu'est ce que la fin des paysans ? Dans quelles mesures les conclusions tirées par Mendras sont-elles transposables et applicables au contexte camerounais ? Voilà les interrogations qui ont servi de boussole à notre argumentation.

Au bout du compte, les évolutions spectaculaires ayant marqué l'agriculture française, lesquelles justifient les thèses de Mendras, ne sont pas encore repérables dans l'agriculture camerounaise.

L'Ouest-Cameroun a marqué un pas décisif et s'est ouvert irréversiblement à l'agriculture intensive. Excepté cette révolution mineure qu'on peut du reste mettre sur le compte de l'indisponibilité foncière, on peut dire non sans raison que l'agriculture camerounaise n'est pas sortie de sa léthargie séculaire. Même au voisinage des plantations d'Etat, les paysans ne se laissent pas aisément enrôler. Ils continuent à cultiver comme leurs parents. D'où les inquiétudes de J.M Ela (op. cit.) s'en trouvent apaisées, lui qui, prudemment, pose la lancinante question de savoir si, avec l'agro-business, nous ne sommes pas en présence de la dernière génération de paysans.

La fin des paysans est une idée dont les conditions d'application ont encore du chemin dans notre pays. Elle doit par conséquent être évoquée en terme votif et non en terme de réalité.

### Références

ALARY (V), COURADE (G.), JANIN (P.), 1994, « Permanence et flexibilité des cacaoculteurs bété à l'heure des ajustements » in *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, (sous la coord. de G. Courade). Paris, Karthala, pp.170-183

BACHELET (M.), 1968, *Systèmes fonciers et réformes*

agraires en Afrique Noire, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.

BAYART (J.F.), 1979, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.

BAYART (J.F.), 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

CHAGNOLLAUD (J.-P.), 1999, *Relations Internationales contemporaines : un monde en perte de repères*, Paris, l'Harmattan, (2<sup>e</sup> édition)

COURADE (G.), 1984 « Des complexes qui coûtent cher », in *Politique Africaine*, 14, Paris, Karthala, pp. 75-91.

DONGMO (J.-L.), 1981, *Le Dynamisme bamiléké*, Yaoundé, CEPER, vol 1.

ELA (J.-M.), 1982, *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala.  
1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse, les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala.

ETOGA EILY (F.), 1971 *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques au Cameroun*, Yaoundé, CEPMAE.

GRALL (J.), 1994, *L'agriculture*, Paris, Le monde.

KAYSER (B.), 1990, *La Renaissance rurale : Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin.

MBOM OBAM (S.), 1982, « La politique agricole du Cameroun », Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Yaoundé.

MENDRAS (H.), 1984, *La fin des Paysans*, La Haye, Actes Sud-Labor-L'air.

MUCCHIELLI (J.-L.), 1998, *Multinationales et mondialisation*, Paris, Seuil.

NGANGO (G.), 1973, *Les investissements d'origine extérieure en Afrique Noire francophone : statut et incidence sur le développement*, Paris, Présence Africaine.

NJONGA (B.), DIKONGUE MATAM (E.), 1996, *Cheminement démocratique des organisations paysannes : jeux de pouvoir, démagogie, influences extérieures ?*, Yaoundé, SAILD.

SANDRETTO (R.), 1993, *Le commerce international*, Paris, Armand Colin.

TCHALA ABINA (F.), 1994, « Les agronomes et les

paysans face à la crise de l'agriculture à Yemessoua :  
de quelques souvenirs réactualisés », in Courade  
(coord) pp. 73 - 85, Paris, Karthala.

VENNETIER (P), 1972, L'Afrique équatoriale, Paris,

PUF.

ZIEGLER (J.), 1980, Main basse sur l'Afrique, Paris,  
Seuil.

Received: 13/06/00

Accepted: 20/07/02